



Durée : De 7h à 14h selon le certificat - Formation en Présentiel

Pour qui est cette formation ?

Professionnel étant amené à utiliser ou à conseiller à l'utilisation, des produits phytopharmaceutiques

Prérequis :

Exercer un métier nécessitant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Pour le renouvellement, être titulaire du certiphyto correspondant.

Passer un entretien de positionnement avec le CFPPA.

Conditions d'inscription :

Suite à l'entretien de positionnement, une offre de formation est envoyée au demandeur.

Délais d'accès à la formation :

A la date du point d'entrée définie lors du positionnement.

Planning :

Sessions prévues régulièrement (sous réserve du nombre d'inscription nécessaire)

Coût de la formation :

Nous consulter.

De nombreuses solutions de financement existent, contactez l'assistante pédagogique pour plus de renseignements.

Hébergement et restauration :

Hébergement et restauration disponibles.

Tous les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les tarifs, nous consulter.

Formation
certifiante

Validité du
certificat :
5 ans

Possibilité
d'effectuer que le
TEST

Renouvellement à
faire entre 6 et 3 mois
avant l'échéance du
premier certificat

Acquérir une démarche responsable et respectueuse de la santé des utilisateurs et de l'environnement



Modalités de Sélection :

- Entretien de positionnement
- Vérification des prérequis

Objectifs de la formation :

- Respecter les consignes et la réglementation liées aux produits phyto et mettre en place des mesures de prévention pour l'environnement et pour la santé
- Etablir un diagnostic pour préconiser une solution permettant de réduire l'utilisation des produits phyto et formuler des conseils en optimisant les solutions alternatives adaptées
- Connaître et pouvoir appliquer la protection intégrée

Quelle rémunération pour un(e) stagiaire ?

Salaire ou allocation maintenu pendant la formation.

Pour plus d'informations, nous consulter.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Un accompagnement individualisé peut être proposé, au besoin.

Taux de réussite en 2025
100 %
Taux de satisfaction en 2025
87,5 %

Plus d'information
sur nos taux ici :



Activités du métier :

L'obtention d'un Certiphyto est indispensable pour pouvoir utiliser les produits phytosanitaires à titre professionnel ; toutes les personnes impliquées dans le champ des activités nécessitant l'emploi de produits phytopharmaceutiques doivent détenir un Certiphyto, y compris les entreprises agréées de distribution, d'application ou de conseil à l'utilisation des pesticides.

- **Décideur en entreprise soumise à agrément**
- **Décideur en entreprise non soumise à agrément**
- **Opérateur**



Méthodes pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Utilisation du Centre de Ressources et de la salle informatique du CFPPA
- Echanges de pratiques

Contenus principaux de la formation :

- Connaître les produits phytopharmaceutiques, les réglementations applicables à la distribution et l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
- Connaître les effets des produits chimiques sur la santé, sur l'environnement ainsi que les dangers physiques
- Connaître les moyens de vérifier les usages autorisés d'un produit
- Connaître les différentes informations mentionnées par l'étiquette et la Fiche de Données de Sécurité (FDS) des produits
- Connaître les moyens à mettre en œuvre afin de protéger l'utilisateur, le public et l'environnement
- Savoir mettre en place des moyens de prévention des risques (zonage, stratégies différentes selon les espaces, ...)
- Connaître les différentes conduites à tenir en cas d'accident
- Définir des Stratégies pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques : Notion de lutte intégrée – Adaptation à l'environnement – Techniques alternatives.

Modalités d'évaluations :

- Décideur en entreprise soumise à agrément: QCM de 30 questions, réussite si au moins 20 bonnes réponses.
- Décideur en entreprise non soumise à agrément: QCM de 30 questions, réussite si au moins 15 bonnes réponses.
- Opérateur: QCM de 20 questions, réussite si au moins 12 bonnes réponses.

Certificat délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.



Contactez l'Assistante Pédagogique
CFPPA Terres & Paysages
Route de la Roche 79500 MELLE
05.49.27.02.92
cfppa.melle@educagri.fr



Retrouvez - nous sur :



Màj le 08/10/2025